

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept, le cinq octobre, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance publique dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Pascal MÉHEUT, Maire.

Présents : Pascal MÉHEUT, Francine THIERY, Marie-Hélène RABELLE, Frédéric LEBON, Gilles COLMANT, Chantal BERGANDY, Olivier LUTHIER, Nicolas TRIPET, Frédéric GRANDSEIGNE, Sylvie GAYET, Virginie GUESDON, Charles GARNIER.

Absents excusés : Jean-Michel SAVARD, Jean-Paul GARNIER, Nathalie MORONVAL.

Sylvie GAYET est désignée comme secrétaire.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 30 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

### **1) INDEMNITE DE CONSEIL ET DE BUDGET ALLOUÉES AU COMPTABLE DU TRÉSOR CHARGÉ DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du changement de Comptable Public à la Trésorerie Municipale de Meaux. A ce titre, la commune peut, à son bon vouloir, octroyer une indemnité de conseil et de budget à son égard pour les différentes prestations supplémentaires et facultatives demandées.

Au vu des baisses de dotations, la commune doit effectuer des économies. Après débat avec le conseil municipal, Monsieur le Maire propose donc aux membres de ne pas allouer d'indemnités de conseil et de budget au Receveur Municipal.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 11 VOIX CONTRE  
ET 1 ABSTENTION**

### **2) RAPPORT DE LA DELIBERATION N° 18/2017 RELATIVE A LA DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2017.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil qu'une délibération avait été prise lors de la séance du 30 juin dernier dans le cadre d'une décision modificative destinée à équilibrer les opérations d'ordre en D040 et R042 du budget unique 2017. Celle-ci étant erronée, il y a lieu de la rapporter.

**LA DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

### **3) DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET 2017.**

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de l'autoriser à prendre la décision modificative pour transférer 844 euros de la clause crédit dépense vers la clause crédit recette, afin d'équilibrer les opérations d'ordre D040 (dépenses d'ordre en fonctionnement) et R042 (recettes d'ordre en investissement) du budget unique 2017.

**LA DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

### **4) CONVENTION D'ADHESION AU SIMT, SERVICE DE SANTE AU TRAVAIL INTERENTREPRISES POUR LES PRESTATIONS DE MEDECINE DE PREVENTION.**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite au décret 2016-1908, en date du 27 décembre 2016, relatif à la modernisation de la médecine du travail venant modifier le suivi individuel des salariés de droit privé, il y a lieu de mettre à jour la convention avec la SIMT. La médecine du travail étant obligatoire. L'adhésion a un coût de 798 euros par an pour la commune.

Monsieur le Maire demande l'autorisation des membres du conseil pour signer ladite convention avec le SIMT.

#### **LA DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

##### **5) REGIME INDEMNITAIRE : RIFSEEP.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une mise en conformité réglementaire du régime indemnitaire de la commune de May-en-Multien a été fixé pour la filière administrative, tenant compte des Fonctions Sujétions, Expertise, Engagement Professionnel (RIFSEEP) par l'instauration de l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et du Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.).

Le Maire propose donc aux membres du conseil d'instaurer le RIFSEEP, d'en déterminer les critères d'attributions et de mettre en place le nouveau régime indemnitaire, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, composé de :

- l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise liée aux fonctions exercées par l'agent et son expérience professionnelle,
- le complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

#### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

##### **6) CONTRAT EDF.**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil que le contrat de fourniture en électricité avec EDF arrive à terme le 31 décembre 2017. Un contrat de renouvellement est proposé à la commune, avec des prix tenant compte des consommations déjà faites, pour une durée de 24 mois. La commune devrait donc payer un peu moins cher.

Le Maire propose donc aux membres du conseil de l'autoriser à signer le contrat en fourniture d'électricité avec EDF.

#### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

##### **7) INSTALLATION D'UNE ALARME ET VIDEO SURVEILLANCE AU LOCAL TECHNIQUE.**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil que suite au vol de matériel au local technique le 14 juillet dernier, il faut envisager d'y installer une protection.

Le Maire et Frédéric GRANDSEIGNE ont étudié 2 propositions de devis, avec différents systèmes.

Celui-ci étant en location, il faudrait se rapprocher du propriétaire pour établir une répartition des charges pour éviter à la commune de devoir supporter une lourde dépense.

Le conseil municipal étant unanime à la mise en place d'un système de sécurité supplémentaire au local technique, les personnes chargées du dossier approfondissent le sujet.

##### **8) INSTALLATION D'UN RALENTISSEUR RUE DE GESVRES.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que les habitants de Gesvres se plaignent des automobilistes qui roulent à vive allure dans cette rue à fort passage.

La commune de Varinfroy prévoit des travaux au niveau des 2 ponts. De ce fait, une déviation sera mise en place du côté de la rue de Gesvres, entraînant une plus forte affluence en circulation.

Frédéric GRANDSEIGNE a étudié des devis pour l'installation de coussins berlinois de chaque côté de la rue de Gesvres et des panneaux.

Nicolas TRIPET rappelle qu'une pétition avait été faite au sein des hameaux de Vernelle et Marnoue la Poterie concernant la vitesse excessive. Le sujet avait été évoqué lors de la séance du 9 octobre 2014.

Le Maire propose aux membres du conseil de l'autoriser à procéder à une étude pour l'installation d'un système de sécurité sur Gesvres, Vernelle et Marnoue la Poterie.

Frédéric GRANDSEIGNE et Gilles COLMANT sont chargés de l'étude complète.

Cette décision recueille la majorité des voix des membres présents.

#### **9) PRIME DE RAVALEMENT.**

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil que Monsieur ROUVELAT a déposé une demande de subvention pour le ravalement de sa maison.

Frédéric LEBON a vérifié les travaux effectués, et précise que la commune reste dans l'attente de la facture acquittée.

Le Maire propose d'accepter la prime de ravalement de 750 euros en faveur de Monsieur ROUVELAT, sous réserve de la présentation de la facture acquittée.

#### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

Frédéric LEBON ajoute que chaque année la commune peut octroyer 4 primes de ravalement aux habitants. Etant donné qu'il y a peu de demandes, il propose de les ramener à 2 par an.

#### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

#### **10) ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF DES HAMEAUX DE VERNELLE ET MARNOUE LA POTERIE - SUBVENTION A L'INSTALLATION DE MICRO-STATION.**

Monsieur le Maire fait un rappel aux membres du conseil sur les événements qui ont précédé la création de la micro-station au 25 rue des Carrières.

Il évoque 2 questions émanant de Mr PIERRE et Mme LEROUX, habitants des hameaux, relatives à l'assainissement, à savoir :

- La généralisation des travaux de raccordement des eaux usées sur le domaine public pour les habitations de Vernelle,
- Le rejet des eaux usées après traitement dans le canal de l'Ourcq pour les habitations de Marnoue la Poterie.

Le Maire dit que la commune n'est pas compétente en matière d'assainissement. Néanmoins, il ajoute être satisfait de l'avancée faite par la pose et la mise en service de la micro-station. Cette solution pourrait être un avantage en terme de valorisation des maisons des hameaux.

Suite à la vente de la maison de Vernelle, rue des Carrières, Monsieur le Maire souhaitait qu'une partie de la somme soit reversée aux habitants des hameaux souhaitant mettre en place une micro-station, sous forme de prime. Il propose donc aux membres du conseil d'attribuer une subvention de 750 euros par habitation, 6 fois par an, pour l'installation de micro-station ; sous réserve de validation des services compétents et d'une facture acquittée.

#### **LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 11 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION**

## **11) EXTENSION DES COMPETENCES DU SIVU INTERDEPARTEMENTAL D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN DE LA GERGOGNE.**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que suite à la fusion avec le syndicat intercommunal de gestion de la rivière Ourcq, il y a lieu d'étendre les compétences de manière à ce que le nouveau syndicat issu de la fusion puisse dès le 1<sup>er</sup> janvier 2018 exercer l'ensemble de la GEMAPI « gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations ».

Le Maire propose d'approuver l'extension des compétences du Syndicat interdépartemental d'aménagement et d'entretien de la Gergogne.

**LA DELIBERATION EST ADOPTEE A LA MAJORITE PAR 12 VOIX POUR**

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

➤ Entretien de l'église : l'entretien et le changement du moteur de la volée du clocher a été pris en charge par l'association Sainte-Marie.

Suite à son dernier passage, la société BODET ne souhaite plus intervenir au vu de l'état insalubre du clocher causé par les pigeons. Des devis ont été établis : nettoyage d'une semaine pour un montant de 9 619,20 € et installation de grillages anti-pigeons pour un coût de 8 190 €. La commune n'a pas le budget nécessaire pour effectuer ce nettoyage trop coûteux. Des devis supplémentaires vont être faits.

➤ Rue des Cressonnières : un devis a été fait auprès de la société WIAME relatif à des travaux d'enrobé pour remettre la route en état d'un montant de 24 600 € TTC.

➤ Compteurs Linky : Monsieur le Maire a reçu un courrier de Madame LEPAGE Antoinette, sensible aux ondes électromagnétiques, pour faire part de son opposition à l'installation de ces compteurs. Après discussion, le conseil municipal souhaite contacter ENEDIS afin d'organiser une réunion publique à ce sujet.

➤ Formation du personnel à la manipulation des extincteurs : dans le cadre de la sécurité incendie, les membres du personnel vont prochainement participer à une formation.

➤ Commission Sécurité : elle se compose de Frédéric GRANDSEIGNE, Nicolas TRIPET, Gilles COLMANT, Xavier DENIS et Patricia GAUTHIER.

➤ Remerciements : les Parents Elus remercient la commune pour sa participation à la vie de l'école.

Monsieur GUAY remercie la municipalité pour sa composition florale lors des obsèques de sa femme.

➤ La fête patronale s'est bien déroulée. 2 nouveaux forains sont arrivés. Le pot de l'amitié a permis d'accueillir les nouveaux arrivants du village et de souhaiter une bonne retraite à Nadine CHANU.

➤ Festivités de fin d'année :

Le repas des Anciens aura lieu le samedi 25 novembre 2017 avec la remise des colis de Noël.

Le Noël des enfants se tiendra le samedi 16 décembre. A cette occasion, un petit spectacle sera présenté par Un Petit Coin d'Artistes.

Les vœux du Maire se dérouleront le vendredi 12 janvier 2018 à 19 heures, à la salle des fêtes. La Gendarmerie interviendra sur les précautions d'usage en matière de sécurité.

➤ Francine THIERY a participé à la réunion de la commission des affaires sociales relative au retour à la semaine de 4 jours à l'école. Un questionnaire d'enquête sera remis aux communes afin d'organiser un éventuel retour à 4 jours.

➤ Centenaire de la guerre 14-18 : les communes décorées de la croix de guerre sont invitées à participer à une réunion pour préparer les commémorations du Centenaire. A cette occasion, Virginie GUESDON souhaite présenter un projet pour la commune.

➤ Illuminations de Noël : cette année les entrées du village, le sapin face à la mairie, la place Calvaire et les hameaux seront favorisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 25.

*Le secrétaire de séance*  
**Sylvie GAYET**



*Le Maire*  
**Pascal MÉHEUT**

